

## FORMATION CONTINUE

Formation pour adultes en reprise d'études

Des Formations de l'IUT sont ouvertes sous certaines conditions :

- Aux salariés : en Congé Individuel de Formation, plan de formation de l'entreprise, contrat ou période de professionnalisation,
- Aux demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi,
- Aux candidats à titre individuel.

### Les formations accessibles sont :

- Les 21 Licences Professionnelles
- Le DUT Gestion des Entreprises et des Administrations
- Le DUT Technique de Commercialisation
- Les DU Gestion des Ressources Humaines\*
- Des modules de formation sur mesure (par exemple dans le cadre du Droit Individuel à la Formation)

*\*Le Diplôme Universitaire Gestion des Ressources Humaines est accessible aux étudiants titulaires d'un diplôme Bac +2 ou d'un titre homologué niveau III dans un domaine de la gestion du personnel ou de la gestion des entreprises et administration (GEA). Ce DU est une formation professionnalisante qui correspond aux spécificités de l'IUT et aux besoins de qualification exprimés par les entreprises. Cette année de spécialisation conduit vers des fonctions d'adjoint aux responsables RH, gestionnaire de la paie, gestionnaire des effectifs du temps de travail, etc. La formation se déroule sur un an, avec 450 heures d'enseignement et une présence en entreprise du lundi au jeudi.*

## VAP / VAE

Validation des Acquis Professionnels et de l'Expérience

### La Validation des Acquis Professionnels

Elle est régie par le décret du 23 août 1985 et vise à permettre l'accès aux différentes formations post-baccalauréat à quelque niveau que ce soit en prenant appui sur l'expérience professionnelle.

Pour bénéficier de la Validation des Acquis Professionnels, il faut avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans (3 ans en cas d'échec), et être âgé de 20 ans au moins, à l'exception des sportifs de haut niveau.

A l'IUT de Nice-Côte d'Azur, la VAP s'applique depuis de nombreuses années pour l'accès aux DUT et aux Licences Professionnelles en formation continue.

### Validation des Acquis de l'Expérience

Elle est régie par la loi du 17 janvier 2002, décret du 24 avril 2002 : la loi de modernisation sociale permet la délivrance de 100% d'un titre ou d'un diplôme délivré par l'Etat ou au nom de l'Etat. Pour bénéficier de la Validation des Acquis de l'Expérience, il faut justifier d'une durée cumulée de 3 années d'une expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles dans le domaine du diplôme visé. La VAE permet :

#### D'une part, au bénéficiaire :

- de valoriser et d'enrichir les compétences acquises lors de son expérience professionnelle pour obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur
- des possibilités d'évolution dans son emploi ou encore des possibilités de reconversion professionnelle
- de reprendre ses études et d'acquérir des diplômes et titres nationaux

#### D'autre part, aux entreprises :

- une réduction du coût de la formation
- une image de formateur et une valorisation des savoirs acquis par le travail
- une place importante consacrée à la gestion des ressources humaines
- un moyen de développer les compétences de son entreprise

A l'IUT de Nice-Côte d'Azur et en collaboration étroite avec le service commun universitaire ASURE Formation (Tél. 04 92 00 13 30 <http://www.unice.fr/asure>), la VAE s'applique sur tous les diplômes nationaux délivrés par l'Institut.



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE NICE CÔTE D'AZUR

## SERVICE RELATIONS ENTREPRISES

Formation Continue et Alternance



### ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS FORMATION CONTINUE

#### Service Relations Entreprises - Formation Continue et Alternance -

Adresse : IUT Nice-Côte d'Azur  
41, bd Napoléon III  
06206 Nice cedex 3  
Tél. : 04 97 25 83 20  
Fax : 04 97 25 82 79

E-mail : [fca-iut@unice.fr](mailto:fca-iut@unice.fr)  
Site : [www.iut.unice.fr](http://www.iut.unice.fr)

### ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS

#### Service Relations Entreprises - Formation Continue et Alternance -

Adresse : IUT Nice-Côte d'Azur  
41, bd Napoléon III  
06206 Nice cedex 3  
Tél. : 04 97 25 82 90 / 83 20  
Fax : 04 97 25 82 79

E-mail : [fca-iut@unice.fr](mailto:fca-iut@unice.fr)  
Site : [www.iut.unice.fr](http://www.iut.unice.fr)

[www.iut.unice.fr](http://www.iut.unice.fr)

## ALTERNANCE

Aujourd'hui la plupart des DUT et des Licences Professionnelles peuvent être préparés en alternance : contrats d'apprentissage ou contrats de professionnalisation.

La formation se déroule en temps partagé entre l'IUT et l'entreprise. Le diplôme délivré est celui de la formation traditionnelle sans distinction particulière. Chaque année, 350 étudiants choisissent l'alternance et le taux de réussite est de 96%.



### Le contrat d'apprentissage

Il s'adresse aux jeunes titulaires du baccalauréat (pour le DUT) ou d'un bac + 2 (pour les licences professionnelles) âgés de moins de 26 ans à la signature du contrat, afin d'obtenir une qualification professionnelle et un diplôme national.

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de type particulier conclu pour une période égale à la durée de préparation du diplôme.

L'apprenti est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et devoirs que les autres salariés : congés payés, retraite, sécurité sociale (régime général des salariés), il s'engage à effectuer le travail confié par son employeur et doit se présenter aux épreuves du diplôme préparé.

Dans l'entreprise le maître d'apprentissage est directement responsable de la formation de l'apprenti : il contribue à ce que celui-ci acquière les compétences nécessaires correspondant à la qualification recherchée.

#### • Rémunération de l'apprenti :

La rémunération (non cumulable avec une bourse) est déterminée en pourcentage du SMIC ; elle est proportionnelle à l'âge et à l'ancienneté de l'apprenti :

**Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 1343,80 €** (8.86 €/h ; base : 35 heures hebdomadaires)

Le niveau de salaire est en pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel

Selon les nouvelles dispositions, les étudiants de licences professionnelles doivent être considérés comme une 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage. Majoration de 20 points pour les apprentis des entreprises publiques.

Année d'exécution du contrat dans le cycle de formation	16-17 ans		18-20 ans		21 ans et plus	
1 <sup>ère</sup> année	25%	336 €	41%	551 €	53%	712 €
2 <sup>ème</sup> année	37%	497 €	49%	658 €	61%	820 €

#### • Avantages financiers pour l'employeur :

- Aide Régionale à l'Effort de Formation (AREF), pour toutes les entreprises domiciliées en PACA quels que soient leurs effectifs.
- Aides Régionales à l'Égalité des Chances (AREC) : Possibilité d'aides complémentaires pour les entreprises de moins de 21 salariés
- Prime exceptionnelle
- Crédit d'impôt

#### ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS APPRENTISSAGE

**Service Relations Entreprises  
- Formation Continue et Alternance -**

**Adresse :** IUT Nice-Côte d'Azur  
41, bd Napoléon III  
06206 Nice cedex 3  
**Tél. :** 04 97 25 82 90 / 83 20  
**Fax :** 04 97 25 82 79

**E-mail :** entreprises-iut@unice.fr  
**Site :** www.iut.unice.fr



### Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans titulaires d'un bac +2 (DUT/BTS/L2) et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits au Pôle Emploi.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée comprenant une obligation de formation. Celle-ci peut être organisée dans le cadre des licences professionnelles par alternance proposées par l'IUT.

En 2010-2011, neuf Licences Professionnelles à l'IUT Nice-Côte d'Azur accueillent des jeunes en contrat de professionnalisation.

#### • Rémunération de l'alternant

**Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 1343.80 €** (8.86 €/h ; base : 35 heures hebdomadaires)

Le niveau de salaire est en pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel

Tranche d'âge	Pourcentage du Smic ou Minimum conventionnel
- de 21 ans	65 %
21 – 25 ans	80 %

#### • Avantages financiers pour l'employeur :

- Prime exceptionnelle
- Exonération des cotisations sociales patronales (allègement Fillon)
- Participation aux frais de formation de l'OPCA

#### ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

**Service Relations Entreprises  
- Formation Continue et Alternance -**

**Adresse :** IUT Nice-Côte d'Azur  
41, bd Napoléon III  
06206 Nice cedex 3  
**Tél. :** 04 97 25 82 64/ 83 20  
**Fax :** 04 97 25 82 79

**E-mail :** entreprises-iut@unice.fr  
**Site :** www.iut.unice.fr